



Assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2006

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 avril 2006 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Information relative aux nouveaux taux d'imposition cantonal et communal ainsi qu'à la nouvelle classification de la commune
3. Budget de fonctionnement et d'investissement 2007 du Foyer St-Joseph
 - a) présentation
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
4. Budgets 2007
 - a) budget de fonctionnement
 - b) rapport de la Commission financière
 - c) approbation
 - d) budget d'investissements
 - e) rapport de la Commission financière
 - f) approbation
5. Nomination de l'organe de révision
6. Approbation du règlement du cimetière
7. Approbation de la modification statutaire de l'ARG
8. Naturalisation de la famille Gjocaj
9. Réception des jeunes citoyens nés en 1988
10. Divers

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 94 personnes dont 1 personne arrivée après l'approbation du procès-verbal + 6 personnes n'ayant pas le droit de vote dont 1 membre du personnel administratif non citoyen de Sâles

Scrutateurs Ruffieux Françoise, Menoud Charly, Grandjean André et Pittet Marc

Mardi 19 décembre 2006, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Olivier Allaman, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribués en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 49 du 8 décembre 2006.

M. le Président prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.



► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 avril 2006

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur le site Internet de la commune. Un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une* N° 16.

Remarques des citoyens : aucune

Approbation à main levée : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

► 2. Information relative aux nouveaux taux d'imposition cantonal et communal ainsi qu'à la nouvelle classification

M. le Syndic signale que ce point est traité à titre informatif car il ne nécessite pas de décision de l'assemblée communale. Toutefois, ces informations sont importantes pour la compréhension du budget communal 2007.

La mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois (RHF) interviendra au 01.01.2007. Afin de compenser les conséquences financières de cette réforme (charges supplémentaires pour le canton et inférieures pour les communes), il a été décidé d'une modification de la répartition des ressources fiscales par le déplacement des coefficients d'impôts.

Ainsi les impôts communaux passeront de 80ct à 67.9ct. Le coefficient cantonal sera relevé de 8.9 points pour la fortune et de 6.6 points pour le revenu. Il en résulte une baisse globale d'impôts sur le revenu de 3.05% pour les citoyens de Sâles.

Classification : la commune de Sâles est passée de la classe 5 à la classe 6, ceci pour les années 2007 et 2008, ce qui offre une petite respiration financière. Ceci révèle toutefois une détérioration de la situation financière de notre commune.

► 3. Budget de fonctionnement et d'investissement 2007 du Foyer St-Joseph

a) Présentation du budget de fonctionnement

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation du budget de fonctionnement 2007 qui prévoit un déficit de Fr. 24'928.00 pour un montant total de charges de Fr. 3'285'000.00. Ce budget comprend essentiellement Fr. 2'743'500.00 de frais de personnel (1% d'augmentation des salaires)

b) Présentation du budget d'investissement :

Ce budget consiste en Fr. 15'000.00 pour un crédit d'étude d'agrandissement du Foyer (réfectoire) ainsi que Fr. 15'000.00 pour un achat de mobilier pour la salle à manger.

c) Rapport de la commission financière

M. Pierre-Michel Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le budget 2007 du Foyer St-Joseph.

Ouverture de la discussion : Pas d'intervention

d) Approbation à main levée : le budget 2007 du Foyer St-Joseph est approuvé à l'unanimité.

M. Jean-José Ruffieux conclut en remerciant ses *collègues* membres du comité de direction du Foyer.

► 4. Budgets 2007

a) budget de fonctionnement

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :



0. Administration :

Assemblées, conseil communal : légère diminution prévue au budget 2007 en raison de la diminution du nombre de conseillers communaux.

1. Ordre public

Protection juridique : les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

Justice : il s'agit de la participation communale aux frais de justice de paix.

Service du feu : ce compte présente un déficit qui devra être pris en charge par le ménage communal. Il faudra prévoir, lors de cette législature, une modification du règlement afin de permettre la couverture de ce déficit par les taxes non pompier. D'autre part, l'ECAB fait pression pour une diminution des corps de sapeurs-pompiers.

Militaire : participation au stand de tir.

Protection civile : en charges, le versement au fond de réserve PC; en produits, les contributions de remplacements des abris PC.

2. Enseignement et formation

Cycle scolaire obligatoire : la diminution des charges provient du changement de classe de la commune.

Administration scolaire : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique.

3. Culte, culture et loisirs

Culture : diminution du nombre d'élèves

Sports, piscine, centre sportif : le matériel de gymnastique doit faire l'objet d'un contrôle de sécurité estimé, pour 2007, à Fr. 10'000.00.

4. Santé

Comme déjà indiqué en début d'assemblée, la participation aux dépenses cantonales n'existe plus. M. le Syndic présente, sous forme de schémas, la répartition des différents postes de ce dicastère.

5. Affaires sociales

Fonds cantonal de l'emploi : légère diminution en 2007.

6. Transports et communications

Entretien de la signalisation routière : le dossier de nomenclature des rues et numérotation des bâtiments arrive à son terme. Ne reste plus que l'approbation définitive de la commission cantonale de nomenclature. Les panneaux des rues et plaquettes de bâtiments seront installés dans le courant 2007.

7. Environnement

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

8. Economie

Le budget 2007 du Triage forestier du bassin de la Sionge prévoit un bénéfice pour notre commune de Fr. 6'500.00.

9. Finances et impôts

Le ménage communal tourne avec un budget d'environ 3.75 mios. Les recettes proviennent principalement de l'impôt, plus particulièrement de l'impôt sur les personnes physiques.

Pour conclure, il est à relever que le budget de fonctionnement 2007 prévoit un excédent de charges de Fr. 24'367.00 pour un montant total de charges de Fr. 3'757'833.00.

b) rapport de la commission financière

M. Pierre-Michel Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

La discussion est ouverte : aucune remarque

c) approbation à main levée : le budget de fonctionnement 2007 est approuvé à l'unanimité.



d) Budget des investissements

0. Administration

Fr. 5'000.00 pour le renouvellement du parc informatique.

3. Culte, culture et loisirs

Fr. 35'000.00 pour l'aménagement d'une sortie de secours à la halle de gymnastique

6. Transports et communications

Fr. 150'000.00 pour la rénovation de la route du Haut des Roches à Romanens

7. Environnement

Fr. 100'000.00 pour l'épuration du hameau de Treyfayes (report), Fr. 150'000.00 pour la part épuration et rétention d'eau du nouveau quartier En l'Haut des Roches à Romanens, Fr. 58'000.00 pour le PGEE et Fr. 32'000.00 de participation à l'AIMPGPS. Plan d'aménagement local : Fr. 20'000.00.

9. Finances et impôts

Ancienne épicerie de Sâles : rénovation dut toit pour Fr. 50'000.00.

Auberge de la Couronne : aménagement d'une sortie de secours pour Fr. 15'000.00

Quartier Les Mosses : Fr. 50'000.00 pour la pose définitive du tapis routier (report)

Quartier Les Oches : Fr. 20'000.00 pour la pose définitive du tapis routier (report)

Aménagement En l'Haut des Roches : Fr. 413'000.00. Des ventes pour Fr. 270'000.00 sont d'ores et déjà prévues.

Le budget des investissements 2007 boucle avec un excédent de dépenses de Fr. 717'800.00 pour un total de Fr. 1'118'000.00.

e) rapport de la commission financière

M. Pierre-Michel Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif au budget 2007 des investissements et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Questions : aucune

f) approbation à main levée : le budget des investissements 2007 est accepté à l'unanimité.

► 5. Nomination de l'organe de révision

M. le Syndic passe la parole à M. Pierre-Michel Pasquier.

Suite à la modification de la loi sur les communes, il relève de l'assemblée communale, sur proposition de la commission financière, de nommer un organe de révision pour les comptes de la commune, ceci dès l'exercice comptable 2007.

La commission financière propose que le mandat de révision soit attribué à la fiduciaire BfB Société Fiduciaire à Fribourg, ceci pour les comptes 2007, 2008 et 2009.

Questions : aucune

Approbation à main levée : L'assemblée communale nomme la fiduciaire BfB à Fribourg en qualité d'organe de révision pour les comptes 2007 à 2009 par 87 oui, 0 non et 1 abstention.

► 6. Adoption du règlement du cimetière

M. le Syndic passe la parole à Charly Brodard qui donne quelques explications relatives aux modifications qui nécessitent l'adoption d'un nouveau règlement du cimetière. Ces modifications portent essentiellement sur les dimensions des tombes cinéraires qui ne sont pas assez grandes selon le règlement actuel.

Questions :

Savary Jean-Claude : demande des explications complémentaires concernant la suppression du paragraphe qui dit *Pour les tombes ayant plusieurs personnes ensevelies, la date de la dernière inhumation est prise en considération.*



Brodard Charly : aucune tombe ne se trouve dans ce cas de figure dans notre cimetière puisque seules des urnes ont été déposées dans des tombes existantes et l'article 8 prévoit que, dans ce cas, la durée de la tombe n'en sera pas prolongée pour autant.

Pasquier Jacques : a constaté une inversion entre les dimensions des tombes d'enfants et d'adultes sur le document présenté au beamer.

Allaman Olivier : il s'agit effectivement d'une coquille.

Approbation à main levée : L'assemblée communale adopte le nouveau règlement du cimetière par 87 oui, 0 non et 1 abstention.

► 7. Association Régionale de la Gruyère - modification statutaire

La parole est donnée à Myriam Oberson.

A ce jour, plus de 10 mio\$ ont été investis pour des travaux liés aux remontées mécaniques, à Espace Gruyère, à l'étude des rives du lac, au concept touristique régional, à la salle de spectacle du CO et au centre thermoludique de Charmey. A fin 2005, le solde du fonds d'investissement disponible jusqu'en 2012 s'élève à 1.89 mio\$ ce qui apparaît insuffisant pour que d'autres projets d'intérêt régional puisse voir le jour ces prochaines années.

C'est pourquoi, en vue de la recapitalisation de ce fonds, l'ARG propose de fixer la contribution des communes à 1mio\$ par année de 2007 à 2020.

Questions : aucune

Approbation à main levée : L'assemblée communale accepte la modification statutaire par 87 oui, 0 non et 1 abstention.

► 8. Naturalisation de la famille Gjocaj

Olivier Allaman donne quelques explications sur la procédure ordinaire que tout candidat à la naturalisation doit effectuer. Puis, il présente la famille Gjocaj dont le Conseil communal préavisait favorablement la candidature. La famille Gjocaj est priée de quitter la pièce pour la discussion et le vote.

Ouverture de la discussion :

Jean-Claude Savary : où habite exactement cette famille ?

Allaman Olivier : à La Roseyre à Sâles, dans le HLM

Menoud Charly : quelle est leur religion ?

Liard Gilles : il s'agit d'albanais du Kosovo parfaitement intégrés qui ne font pas partie d'un groupe religieux extrémiste. Il a lui-même eu contact avec les deux fils de cette famille dans le cadre sportif et encourage vivement l'assemblée à accepter cette naturalisation

Allaman Olivier : le critère religieux n'entre, de toute manière, pas en ligne de compte.

Vote à main levée : la demande de naturalisation de la famille Gjocaj est acceptée par 86 oui, 0 non et 2 abstentions.

Elmir Gjocaj, fils aîné de la famille, prend la parole pour transmettre les remerciements de la part de ses parents, de ses frères et sœur et de lui-même.

► 9. Réception des jeunes citoyens nés en 1988

M. le Syndic se fait un plaisir d'accueillir les nouveaux citoyennes et citoyens nés en 1988. Sur les 18 personnes invitées, 9 ont répondu présents, 2 s'étant excusées. Il leur souhaite la bienvenue dans le monde politique.

M. Allaman leur formule ses vœux de bienvenue dans le monde des citoyens actifs avant que Mme Sylvie Oberson, conseillère communale et M. Jean-Marc Piguët, conseiller communal, leur remettent en guise de présent un bon à recevoir de l'ouvrage CH-2006.



► 10. Divers

Députation : M. le Syndic tient à féliciter Sébastien Frossard, présent dans la salle, pour son élection à la députation fribourgeoise.

Election complémentaire : A la suite de la démission avec effet immédiat de Daniel Dutoit, une élection complémentaire aura lieu le 11 mars 2007, en même temps que les votations ordinaires prévues, ceci avec l'accord de la Préfecture. La convocation du corps électoral paraîtra dans la Feuille officielle du 12.01.07. Le mode du scrutin sera proportionnel. Le délai pour le dépôt des listes est arrêté au 29.01.07.

La parole est donnée à l'assemblée :

Donzallaz Georges : revient sur le déroulement de l'enquête au sujet de la STAP de La Sionge. Il s'est senti accusé et n'accepte pas que son honnêteté et celles des autres personnes interrogées aient été mises en doute. Il demande une mise au point dans le prochain bulletin communal.

Allaman Olivier : ceci s'est déroulé dans le cadre d'une plainte pénale. La procédure utilisée est propre à la police.

Donzallaz Georges : veut savoir qui a donné leur nom à la police et interpelle Gérard Perroud.

Perroud Gérard : rappelle qu'il a également été interpellé dans le cadre de cette enquête au cours de laquelle la question de savoir qui n'était pas d'accord avec cette STAP lui a été posée. Il a donc bien été obligé de dire que certaines personnes rechignent à se raccorder à cette STAP et ne nie pas avoir cité ces noms. Après 22 ans d'obligation de raccordement, il estime qu'il est temps que cela soit fait.

Allaman Olivier : la commune a été victime d'une malversation. Il était donc normal qu'elle dépose plainte. A la suite de quoi une enquête a eu lieu qui a été classée sans suite. Actuellement le dossier est auprès de notre assureur. Le degré de dégradation des pompes est à définir. Il n'y a eu aucune intervention de la commune dans l'enquête.

Savary Jean-Claude : comment les pompes ont-elles pu tourner dans le vide ?

Perroud Gérard : parce qu'elles ont été enclenchées manuellement.

Oberson Victor : pense que celui qui a fait ça doit payer.

Allaman Olivier : c'est dans ce but qu'une enquête a eu lieu.

Savary Jean-Claude : demande quand les noms des rues entreront en vigueur officiellement.

Brodard Charly : les noms de rues sont officiels. La pose des plaquettes et panneau figure au budget.

Allaman Olivier : nous devons encore informer individuellement les habitants de leur nouvelle adresse, ceci sous réserve d'approbation de la commission cantonale de nomenclature

Gremaud Nicolas : il a indiqué sa future nouvelle adresse et le facteur lui a dit qu'elle n'existait pas.

Allaman Olivier : la poste sera informée officiellement après l'approbation finale de la commission cantonale de nomenclature.

Frossard André : a remarqué l'installation d'un panneau *route non déneigée* au-dessus de Romanens.

Brodard Charly : cette route sera déneigée comme avant. Afin d'éviter de devoir à tout moment aller dégager des automobilistes coincés, nous avons installé ce panneau. Le même a été installé par Marsens dans l'autre sens. Cette route n'est pas prioritaire, c'est pourquoi elle ne sera pas déneigée à 7h00 le matin.

Gobet Monique : demande à quoi sert le nouvel éclairage public dans la montée de Maules.

Savary Guy : Il n'a pas participé à l'étude. Une mise à l'enquête publique a eu lieu et chacun avait la possibilité d'émettre une opposition. Le rideau de lumière créé par ces lampes est là pour freiner la circulation.

Allaman Olivier : le concept prévoit que ces lampes vont éclairer des arbres. Cela crée des sortes de ralentisseurs visuels.

Oberson Victor : demande pourquoi le bassin a été déplacé en cours de travaux.

Piguet Jean-Marc : le bassin est là où il était prévu dans les plans. En cours de réalisation, la position a été modifiée dans le but de laisser plus de place mais on a vu que ça n'allait pas et on l'a déplacé à nouveau.

Brodard Charly : Il est parfois difficile de se rendre compte sur plan de ce qui est le plus judicieux.

Gremaud Nicolas : adresse ses félicitations pour ces travaux mais remet également en cause le prix des candélabres. Il pense que les arbres sont trop près de la route. Pourquoi n'y a-t-il pas de trottoir au centre du village alors qu'il y en a un en haut les Condémines. Les enfants sont sur la route dans le village.

Allaman Olivier : on ne peut pas tout faire en même temps.

Oberson Victor : pourquoi le goudron est-il rouge au centre village ?

Brodard Charly : pour être en harmonie avec les pavés qui sont rouges.

Pittet Pascal : à la suite de la remarque de Georges Donzallaz au sujet de l'enquête, il estime également avoir droit à des excuses de la part de Gérard Perroud.

Allaman Olivier : ceci devient une affaire privée qui déborde du cadre de cette assemblée.



Savary Jean-Claude : demande quelle documentation est remise aux nouveaux arrivants dans la commune.

Pittet Carole : l'informe des documents remis usuellement.

Savary Jean-Claude : ne serait-il pas possible de leur donner un exemplaire des règlements communaux ?

Pittet Carole : ce serait beaucoup trop de documents. Les personnes qui ont construits une maison en ont reçu une bonne partie. D'autre part, ils sont disponibles sur notre site Internet. De plus, nous en remettons des copies à toutes les personnes qui en font la demande.

Allaman Olivier : sur demande spontanée au bureau communal, tout est communiqué.

Savary Nicolas : revient sur les points lumineux de Maules car il a participé à l'élaboration du dossier. Il s'agit d'une forme de rétrécissement visuel de la chaussée. Cette option facilite le déneigement. Ce trottoir a été fait sur la demande des citoyens de Maules. Il est évident que maintenant que ce trottoir est fait cela demande une suite.

Descloux Gilbert : revient encore sur le dossier d'enquête de la STAP. Lui aussi estime que des excuses de l'ancien conseil devrait être faites.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h45 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic